



COMMUNICATION

CP N°5 du 28 mars 2024

COMMUNIQUÉ de PRESSE sur la situation du lycée Maurice Ravel

Notre collègue, proviseur du lycée Ravel a annoncé vendredi soir dernier qu'il quittait ses fonctions. Pour le Sgen-CFDT, cette décision n'est pas anodine dans la mesure où elle intervient un mois après qu'il a été victime d'une campagne d'intimidation, de menace de mort pour avoir cherché à faire respecter le règlement de son établissement et les principes de la laïcité de l'École. Son retrait constitue par conséquent un échec collectif pour nous toutes et tous, pour notre société.

Et pourtant, le Sgen-CFDT de l'académie de Paris et la fédération Sgen-CFDT ont pu constater avec la directrice académique et avec les services ministériels que l'État a été au rendez-vous de la protection et du soutien dus à notre collègue : vigilance par rapport aux publications sur les réseaux sociaux, actions pour faire retirer les publications vectrices de la calomnies et des menaces de mort, lien avec la Justice et les forces de l'ordre pour assurer la protection des personnes, saisine de la Justice au titre de l'article 40 en appui à la plainte de notre collègue.

Nous exprimons notre solidarité avec notre collègue et avec toute la communauté éducative du lycée Ravel.

Nous considérons aussi que c'est l'ensemble de la société qui doit se fédérer pour faire face à des enjeux majeurs pour notre démocratie :

- La nécessité de faire respecter des règles communes, des principes qui contribuent à notre cohésion, à la vie collective avec nos différences pour aller ensemble, solidairement, de l'avant, dans une logique de progrès pour toutes et tous,
- Le besoin d'un dialogue loyal entre les acteurs concernés et impliqués par des actions à vivre et conduire ensemble, y compris et surtout quand il y a des moments conflictuels
- L'impératif pour toutes et tous de respecter pleinement l'Etat de droit, cela implique le rejet de la diffamation, de la calomnie, de la menace contre autrui, de la propagation de la

diffamation et de la calomnie et de menaces en meute sur les réseaux sociaux, cela implique aussi de faire confiance à la Justice pour établir les faits, les sanctions et les mesures de protection.

Nous tenons à rappeler que la jeune fille s'est rétractée par rapport à certaines déclarations initiales et qui avaient déclenché le déchaînement sur les réseaux sociaux. Depuis, la Justice a classé sans suite sa plainte.

La répétition de ce type de scénario sur fond d'instrumentalisation du rapport aux croyances religieuses n'est pas acceptable et peut conduire à des tragédies, nous ne le savons que trop à l'Éducation nationale après l'assassinat de Samuel Paty. La responsabilité de chacun et chacune est de ne pas participer à ces emballements dangereux.

Tout ceci est indispensable pour faire société, pour que nos institutions collectives puissent fonctionner au service de toutes et tous et que chacun et chacune puisse agir sans subir des menaces.